

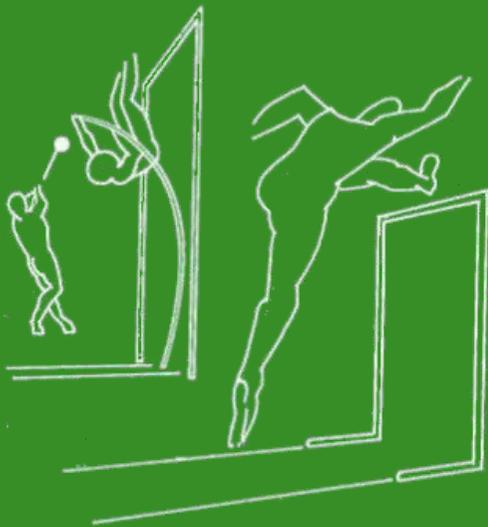
Athlé Lauragais Olympique

Saison 2024 2025

Adhérer

ou renouveler son adhésion

Extraits Circulaire Administrative de la FFA 2024-2025 (TITRE 2 : LICENCES Édition de mai 2024)



Athlé Lauragais Olympique est un club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme.

En dehors des deux séances d'essai offertes à chaque nouveau venu pour faire découvrir l'athlétisme aux personnes de tous âges, tout adhérent doit détenir une licence FFA, avec ou sans pratique de la compétition. Il est donc indispensable de faire les démarches nécessaires à l'établissement de cette licence (voir ci-dessous à quoi ressemblaient les documents à fournir pour les saisons précédentes).

Exemple de Licence que recevra l'athlète après avoir confirmé son adhésion définitive et avoir répondu au message de la FFA concernant les renseignements nécessaires pour sa validation.



Pour obtenir la Licence



Bulletin d'adhésion



Questionnaire de santé pour mineurs

2.1 – GÉNÉRALITÉS La licence, ... délivrée par la FFA, marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux Statuts et règlements de celle-ci, définis au Règlement Intérieur.

2.1.1 Établissement de la licence ... les personnes physiques souhaitant souscrire une licence auprès de la FFA doivent obligatoirement passer par un Club affilié... aucune licence n'est directement délivrée par la FFA...

Tous les adhérents ... d'une association affiliée à la FFA... doivent être titulaires d'une licence FFA.

Le Club est responsable de l'établissement de la licence via la procédure dématérialisée établie par la FFA ... seuls le Club et le licencié sont responsables de la mise à jour des informations sur le SI-FFA.

Du fait de la mise en place de la dématérialisation de la licence, il est **obligatoire que les licenciés fournissent une adresse de courrier électronique personnelle valide et fiable** ... Néanmoins, il reste essentiel de renseigner correctement l'adresse postale.

2.1.2 Renouvellement de la licence La licence doit être renouvelée dès l'ouverture du SI-FFA (le 1er septembre 2024 à 10 heures).

Attention : **Le renouvellement de la licence est obligatoire pour la participation aux compétitions et aux animations, mais également pour que le licencié et le Club soient couverts en matière d'assurances**, et ce tout à la fois pour les activités d'entraînement et de compétition.

2.1.3 Saisie anticipée de la licence Afin de permettre la prise et le renouvellement de la licence dès le 1er septembre et la participation aux compétitions dès le début de la saison administrative, la FFA a mis en place, un module de saisie anticipée de la licence.

À compter du 17 juin 2024, les Clubs ont la possibilité d'effectuer leur réaffiliation et une saisie anticipée des licences. Toute saisie de licence, y compris de manière anticipée, est définitive. Les licences saisies de manière anticipée seront automatiquement délivrées dès le 1er septembre.

2.1.4 Validité de la licence La licence est valablement délivrée lorsque les étapes suivantes ont été effectuées :

- Le licencié (ou son représentant légal lorsqu'il est mineur) a complété le formulaire en ligne sur son espace personnel (Espace Athlé),
- Indique sa discipline athlétique principale,
- Vérifie et/ou complète ces informations personnelles,
- Atteste avoir pris connaissance des conditions d'assurance,
- Prend connaissance du Code d'éthique et de déontologie de la FFA,
- **Réalise les conditions relatives à la prévention de sa santé**
- Accepte les conditions d'utilisation de ses données personnelles par la FFA.



Correspondant :
Daniel Rousseau
Tél : 06 87 91 11 54

Internet : <https://www.athle-lauragais-olympique.com/>
Courriel : athlelauragaisol@gmail.com
N° Siret : 441 447 323 00029

La date de validité de la licence est celle du jour où le Club a effectué la validation de la demande. A défaut, la licence est considérée comme invalide

Détail des indispensables démarches administratives

1. Selon qu'on débute, qu'on a déjà été membre d'un club d'athlétisme (Athlé Lauragais Olympique ou un autre)...	
Athlètes déjà licenciés d'Athlé Lauragais Olympique	au cours de la saison 2023 2024
A partir du 1 ^{er} septembre, la licence doit être renouvelée pour pratiquer l'athlétisme en compétition... La FFA a prévu l'anticipation de la prise de licence (à partir du 17 juin).	
Nouveaux venus au sein d'Athlé Lauragais Olympique	jamais licenciés dans un club d'athlétisme
En dehors des 2 séances d'essais offertes, on doit prendre sa licence pour la saison qui débute.	
Nouveaux venus au sein d'Athlé Lauragais Olympique	qui ont été licenciés dans un autre club d'athlétisme
Pour prendre sa licence, il faut fournir le N° de la licence FFA afin de pouvoir faire les opérations nécessaires au changement de club (simple changement d'affectation ou mutation selon les cas : muni du N° de licence, le club pourra faire le nécessaire).	
2. S'assurer de l'état de santé de l'athlète et	
Athlètes majeurs	Plus de certificat médical obligatoire mais un Parcours Prévention Santé
Tout athlète majeur doit se rendre sur son espace athlé, ouvert par le responsable des licences du club sur le site de la FFA (SIFFA).	Sur l'espace athlé de l'athlète, il devra répondre à des questions, regarder des vidéos, attester qu'il a bien lu certaines règles... En fonction des réponses, il se peut que pour certains athlètes un certificat médical soit exigé.
Athlètes mineurs	Plus de certificat médical obligatoire
Tout athlète mineur doit remplir un questionnaire de santé, avec l'aide de ses parents ou tuteurs, sur la version papier disponible ou sur son espace athlé, ouvert par le responsable des licences du club sur le site de la FFA (SIFFA).	Il est important de répondre sérieusement aux questions pour ne pas faire prendre de risque à l'athlète. Toute réponse positive à une des questions rend obligatoire la fourniture d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition.
Dans tous les cas	Si des compétitions sont prévues dès le début de la saison, il est indispensable d'anticiper.
Le club peut très rapidement visualiser et valider les formulaires saisis en ligne dans le menu SIFFA Licence/CRM (uniquement accessible avec le code de validation du club).	
<ul style="list-style-type: none"> Le formulaire papier reste toujours possible et utilisable. Les mécanismes habituels de prise, renouvellement de licence, pré-saisie et mutation continuent à fonctionner comme avant. 	
En cas d'oublié de son code d'accès, un bouton « Envoi accès Mon Espace Athlé » permet de recevoir son code d'accès.	
3. S'acquitter de la cotisation	
Cotisation de base	La cotisation permet au club d'offrir la tenue obligatoire du club
Catégories Benjamin(e)s et plus âgé(e)s	190 € permettant au club d'offrir le T-shirt du club et le maillot du club (dont le port est obligatoire en championnat).
Catégories BABYS, Eveils Athlétiques et Poussin(e)s	160 € permettant au club d'offrir le T-shirt du club.
Réductions possibles	Les réductions permettent : <ul style="list-style-type: none"> de changer de tenue sans supplément de cotisation d'aider les membres d'une même famille et l'encadrent.
Pour les renouvellements de licence	Pour les licenciés qui sont déjà en possession de T-shirt et/ou Maillot du Club, la cotisation annuelle sera réduite comme suit : <ul style="list-style-type: none"> 10€ de réduction s'ils possèdent le tee-shirt. 20€ de réduction s'ils possèdent le maillot. 30€ de réduction s'ils possèdent le tee-shirt et le maillot.
Fratreries et familles	15€ de réduction à partir du 2 ^{ème} enfant ou membre de la famille
Entraîneurs et membres du Comité de Direction	Les cotisations sont offertes par le club à tous ses cadres bénévoles.
4. Ne pas oublier de remplir et signer le Bulletin d'Adhésion (en ligne ou sur papier)	

Tout ça pourquoi ?

Athlé Lauragais Olympique propose des entraînements d'athlétisme dans toutes les spécialités de ce sport (marche, course à pied sous toutes ses formes, de toutes distances, avec ou sans obstacles, sauts, lancers... pour toutes les catégories d'âges

Afin d'éviter des déplacements à ses athlètes, Athlé Lauragais organise des manifestations d'athlétisme.
Pour y parvenir, le club a bien entendu besoin de bonnes volontés : **TOUT LE MONDE EST INDISPENSABLE** familles amis... et bien entendu athlètes.

Tous âges... mais adapté à chacun(e)

Catégories		Type de Licence	Compétition	Entreprise	Découverte	Running	Santé	Encadrement
↓	↓	Athlé →						
Sigle	Nom	Âges						
U7	Baby	4-6 ans	-	-	X	-	-	-
U10	Eveil	7-9 ans	-	-	X	-	-	-
U12	Poussin(e)	10-11 ans	-	-	X	-	-	-
U14	Benjamin(e)	12-13 ans	X	X	-	-	-	-
U16	Minime	14-15 ans	X	X	-	-	-	X
U18	Cadet(te)	16-17 ans	X	X	-	X	X	X
U20	Junior	18-19 ans	X	X	-	X	X	X
U23	Espoir	20-22 ans	X	X	-	X	X	X
SE	Sénior	23-34 ans	X	X	-	X	X	X
MA	Master	35 ans et plus	X	X	-	X	X	X

Les âges indiqués sont ceux qui sont atteints au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre, le changement de catégorie d'âge intervenant (désormais) au 1^{er} septembre de chaque année.

En clair : une personne née entre 1^{er} septembre et le 31 décembre (inclus) d'une année se voit attribuer, pour définir la catégorie dans laquelle elle pourra pratiquer l'athlétisme, l'âge qu'elle aura atteint entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année suivante.

Attention : Les athlètes déjà licenciés lors de la saison précédente reçoivent un bulletin d'adhésion pré-rempli et le montant dû de cotisation indiqué a été calculé dans les mêmes conditions de participation que l'année précédente. Par exemple, si plusieurs athlètes d'une même famille étaient déjà là la saison précédente, leurs bulletins prennent en compte les réductions prévues dans ce cas. **Si ces conditions ne sont plus remplies cette saison, il faut réviser le montant de la cotisation.**